



CABINET CONSTANT

Société d' Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Occitanie
Membre de la Compagnie Régionale de Grande Aquitaine
Route de Sarlat – 46300 GOURDON – Tél. : 05 65 27 05 05
contact@cabconstant.fr – www.cabconstant.fr



CABINET CONSTANT

Frédéric ANDRES

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
GERANT ASSOCIE

Geoffray BORNE

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
GERANT ASSOCIE

ANIM ENFANCE

Association Intercommunale
Les Jardins
46200 SAINT SOZY

CABINETS SECONDAIRES

« Les Embaysses » - Route de Sarlat
46200 SOUILLAC
Tél. : 05 65 27 06 10
contact@cabconstant.fr

Avenue Georges Clémenceau
Route de Cahors
46500 GRAMAT
Tél. : 05 65 10 02 90
contact@cabconstant.fr

376, avenue Joséphine Baker
24200 SARLAT LA CANEDA
Tél. : 05 35 09 00 10
contact@cabconstant.fr

117, avenue Pierre Sémard
19100 BRIVE LA GAILLARDE
Tél. : 05 19 46 00 12
contact@cabconstant.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

CORRESPONDANTS

SOCAGEC
820, rue du Dr Jean Ségala
46000 CAHORS
Tél. : 05 65 35 16 46
contact@socagec.fr

SOCAGEC
10, place Dutours
46220 PRAYSSAC
Tél. : 05 65 22 44 30
contact@socagec.fr

DEFI PERFORMANCE
2, chemin d'Aquitaine
46300 GOURDON
Tél. : 05 65 20 13 98
contact@defi-performance.fr



COMMISSAIRE
AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION ANIM ENFANCE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ASSOCIATION ANIM ENFANCE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société¹ ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Gourdon le 9 Juin 2023

Le Commissaire aux comptes

Pour la SARL CABINET CONSTANT,

M. Geoffray BORNE



ANIM ENFANCE
Edition du : 01/01/2022 au 31/12/2022
Soldes N-1 de l'exercice

BILAN SYNTHETIQUE
Provisoire
Avec brouillard
Avec simulation

ACTIF	Exercice N			N-1 Net	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net				
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital	1 524	1 524
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres	4 043	2 843	1 201		Réserves :		
Immobilisations corporelles	94 511	60 417	34 094	23 758	- Réserve légale		
Immobilisations financières					- Réserves réglementées		
TOTAL I	98 554	63 259	35 295	23 758	- Autres		
Actif circulant :					Report à nouveau	157 918	156 789
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(51 890)	1 129
Marchandises					Subventions d'investissement	24 933	6 318
Avances et acomptes versés sur commandes					Provisions réglementées		
					TOTAL I	132 485	165 760
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)	36 699	7 640
Clients et comptes rattachés	9 741		9 741	7 376	Dettes		
Autres	67 162		67 162	51 852	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	106 599		106 599	128 615	Fournisseurs et comptes rattachés	8 237	7 548
Caisse	446		446	142	Autres	46 191	36 094
TOTAL II	183 949		183 949	187 983	TOTAL III	54 427	43 642
Charges constatées d'avance (III)	4 368		4 368	5 301	Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	286 871	63 259	223 612	217 042	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	223 612	217 042

COMpte DE RESULTAT SYNTHETIQUE

Provisoire

ANIM ENFANCE

Edition du : 01/01/2022 au 31/12/2022

Avec brouillard

Avec simulation

Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	964	607	Ventes de marchandises		791
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	259 292	195 318
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	55 683	45 856	Subventions d'exploitation	82 172	98 210
Impôts, taxes et versements assimilés	6 832	5 433	Autres produits	14 777	9 376
Rémunération du personnel	268 253	230 996	PRODUITS FINANCIERS	1 078	430
Charges sociales	43 763	38 213			
Dotations aux amortissements	9 973	5 988			
Dotations aux provisions	32 215	3 400			
Autres charges	245	3			
CHARGES FINANCIERES					
TOTAL (I)	417 928	330 496	TOTAL (I)	357 318	304 125
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	597		PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	9 317	27 500
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	418 525	330 496	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	366 635	331 625
BENEFICE OU PERTE	(51 890)	1 129			
TOTAL GENERAL	366 635	331 625	TOTAL GENERAL	366 635	331 625

Annexe aux comptes annuels

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés le 4 avril 2023 par le conseil d'administration.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Présentation de l'association et événements significatifs de l'exercice 2022

L'association Anim'enfance a pour objet la gestion d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de 15 places et d'un accueil de loisirs sans hébergement de 32 places situés à Saint Sozy ainsi que l'animation de 3 relais petite enfance (Saint Sozy, Souillac et Lamothe Fenelon). Les familles fréquentant la structure adhèrent à l'association et participent à la gestion de l'établissement.

L'association emploie une équipe de 13 salariés.

Evènements significatifs de l'exercice

L'association a constitué au 31 décembre 2022 une provision pour engagements de retraite couvrant l'intégralité de l'estimation des sommes dues à ce jour au titre des futurs départs en retraite du personnel. Cette provision a un impact négatif sur le résultat de 32 215 €.

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement susceptible d'avoir un impact significatif sur les résultats financiers de l'association n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Principes comptables et méthodes de base

Les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts

historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans
- * Matériel pédagogique : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Au 31 décembre 2022, l'association a constitué une provision pour départ en retraite pour un montant de 36 699 €, dont 32 215 dotés sur l'exercice.

Engagements financiers

Aucun engagement financier non provisionné n'a été identifié.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Autres flux	En fin d'exercice
Logiciels	2 787	1 256			4 043
Immobilisations incorporelles	2 787	1 256	0	0	4 043
Terrains et agencements	11 287	8 782			20 068
Installations techniques					0
Matériel de transport					0
Matériel de bureau et informatique	7 447	1 679			9 126
Mobilier	21 010	4 058			25 069
Matériel éducatif	33 266	5 735			39 001
Autres	1 246				1 246
Immobilisations corporelles	74 257	20 254	0	0	94 510
ACTIF IMMOBILISE	77 043	21 510	0	0	98 553

Amortissement des immobilisations

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Logiciels	2 787	56		2 843
Immobilisations incorporelles	2 787	56	0	2 843
Agencements	8 221	1 889		10 110
Installations techniques				0
Matériel de transport				0
Matériel de bureau et d'informatique	4 363	624		4 987
Mobilier	11 239	2 289		13 528
Matériel éducatif	25 715	4 989		30 705
Autres	960	126		1 086
Immobilisations corporelles	50 499	9 918	0	60 417
ACTIF IMMOBILISE	53 286	9 973	0	63 259

Actif circulant

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 76 883 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéance < 1 an	Échéance > 1 an	
Créances clients	9 721	9 721		
Créances clients douteuses	0			
Produits à recevoir	62 566	54 587		
Autres créances	4 597	4 597		
TOTAL	76 883	68 905		0

Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 54 407 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéance < 1 an	Échéance > 1 an	Échéance > 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 237	8 237		
Dettes fiscales et sociales	46 170	46 170		
Autres dettes				
TOTAL DETTES	54 407	54 407	0	0

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures non parvenues	3 482
Dettes provisionnées pour congés payés	22 589
Charges sociales et fiscales sur congés à payer	4 146
Participation des employeurs formation continue	3 995
TOTAL	34 212

Variation des fonds propres

	Au début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	En fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	1 524				1 524
Réserves					0
Report à nouveau	156 789	1 129			157 918
Excédent ou déficit de l'exercice	1 129	-1 129		-51 890	-51 890
Situation nette	159 442	0	0	-51 890	107 552
Subventions d'investissement	6 318		26 034	7 419	24 933
Provisions réglementées					0
ACTIF IMMOBILISE	165 760	0	26 034	-44 471	132 485

Contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature comprennent :

- la mise à disposition à titre gratuit des locaux de la crèche et des RPE par la communauté de

communes Cauvaldor, par convention de mise à disposition triennale renouvelable tacitement. Cette mise à disposition est évaluée sur la base du loyer mensuel maximum communiqué par la CAF annuellement ;

- les prestations d'entretien général des bâtiments réalisées par le personnel communautaire ou des prestataires externes, valorisées sur la base des dépenses enregistrées dans le budget de la communauté de communes.

- le bénévolat assuré par les adhérents de l'association pour assumer des tâches de gestion (participation au conseil d'administration, gestion des ressources humaines, comptabilité, ...), d'animation de la vie associative (organisation d'évènements festifs et d'évènements destinés à collecter des fonds pour le fonctionnement de l'association) et d'entretien et fonctionnement général (approvisionnements, ménage, petit entretien du bâtiment et du matériel, ...)

Le bénévolat est évalué sur la base du recensement des heures assurées par les bénévoles, valorisées au SMIC.

